



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025-138 R

**Objet : Marché du Pôle culturel –
approbation d'un sous-traitant
sur le lot n°13 « VRD
Aménagements extérieurs » du
pôle culturel**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq à la
salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 24

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :

Madame Annick BOUISSIERE,
Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER

Absente non excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Madame le Maire expose que par correspondance en date du 31 juillet 2025 la société PMTP 05, cotraitante du lot n°13 « VRD-Aménagements extérieurs » du pôle culturel, a fait parvenir à la commune une déclaration de sous-traitance concernant l'entreprise RCR DECO.

Cette déclaration porte sur la sous-traitance de prestations à la société RCR DECO pour un montant de 56 500,00 € HT, la TVA restant due par le titulaire PMTP 05.

Madame le Maire précise que la société RCR DECO étant sous-traitante de la société PMTP 05, ce montant sera intégralement déduit du marché attribué à cette dernière.

Cette déclaration de sous-traitance modificative est donc sans incidence sur le montant total du marché relatif au lot n°13 « VRD-Aménagements extérieurs » du pôle culturel.

Madame le Maire invite en conséquence le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation de cette déclaration de sous-traitance.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer la déclaration de sous-traitance concernant l'entreprise RCR DECO pour le montant indiqué ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette déclaration de sous-traitance sont prévus au budget primitif 2025 de la collectivité, sur l'opération 0134 du budget général.

Le 9 septembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

